

Auditeur libre

Qu'est-ce que le statut d'auditeur libre ?

Toute personne intéressée peut s'inscrire pour suivre quelques cours à l'Université, sans condition préalable de scolarité. Cependant, **la qualité d'auditeur libre ne donne pas le statut d'étudiant** et ne permet pas de passer les examens ni de bénéficier des avantages accordés aux étudiants (bourses, sécurité sociale, tarifs étudiant...).

L'accès aux cours se fait dans la limite des places disponibles, les étudiants ayant priorité sur les auditeurs libres.
L'accès aux TD n'est pas autorisé.

Aucun titre ou diplôme n'est exigé pour être auditeur libre.

Comment s'inscrire ?

Le candidat doit se présenter au pôle inscriptions muni de :

Une photo d'identité

L'original et la copie de sa carte nationale d'identité

L'autorisation d'inscription délivrée par le secrétariat de la Faculté ou de l'Institut dont dépendent les cours qui seront suivis

Un chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Lyon 3.

Les droits pour l'année universitaire 2018-2019 s'élèvent à **170 €**

Contact

Direction des Etudes et de la Vie Universitaire

Pôle Inscriptions

Manufacture des Tabacs

6, cours Albert Thomas

69008 Lyon

Tél. : 04 26 31 86 86

inscriptions@univ-lyon3.fr

Mise à jour : 16 juillet 2018